

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 65 (1967)

**Heft:** 1

**Vorwort:** Centenaire de la Société vaudoise des géomètres officiels

**Autor:** Milliet, Pierre / Cosandey, Maurice / Regamey, Pierre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Centenaire de la Société vaudoise des géomètres officiels

## Exposé de M. Pierre Milliet président SVGO

*Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs les invités,  
Messieurs et chers Collègues,*

J'ai l'honneur de déclarer ouverte cette journée commémorative du *Centième Anniversaire* de la Société vaudoise des géomètres officiels, et permettez-moi tout d'abord de saluer la présence de:

- Monsieur le représentant du Gouvernement vaudois: Pierre Schumacher, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur;
- M. l'ingénieur Dutoit, représentant la Municipalité de Lausanne;
- M. Walter Häberlin, directeur fédéral des mensurations;
- M. et M<sup>me</sup> Ernest Huber, directeur du Service topographique fédéral;
- M. Raymond Burnat, directeur des groupements patronaux vaudois;
- M. Maurice Cosanday, directeur de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, nous rejoindra dans quelques instants avec Madame;
- M. Jean Prahin et Madame, ingénieur, chef du Service des routes, Lausanne;
- M. Pierre Regamey et Madame, chef du Service des améliorations foncières, Lausanne;
- M. Jean-François Robert et Madame, chef du Service cantonal des forêts;
- M. Charles Besson, directeur du cadastre, et Madame;
- M. Paul Peitrequin, géomètre cantonal, et Madame;
- M. Alfred Corbaz, chef du Service cantonal de la formation professionnelle, nous rejoindra également en fin de matinée;
- M. Georges Thalmann et Madame, directeur du Technicum cantonal vaudois;
- M. Alfred Rost et Madame, directeur de l'Ecole professionnelle de Lausanne;
- M. Daniel Laufer, secrétaire aux groupements patronaux vaudois;
- MM. les professeurs de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, qui ont bien voulu honorer cette assemblée de leurs présences;

- M. Pierre Byrde et Madame, ingénieur-géomètre officiel, représentant le Comité central de la Société suisse des mensurations et améliorations foncières;
- M. René Epars, ingénieur, et Madame, représentant la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes;
- M. Robert-A. Grossfeld, ingénieur, et Madame, représentant le groupe des ingénieurs de la SVIA;
- MM. les ingénieurs-géomètres, présidents des sections cantonales de la Société suisse des mensurations et améliorations foncières, et leurs épouses;  
sans omettre M. Marcel Etter et Madame, ingénieur-géomètre, président du groupe patronal de notre Société suisse;
- Madame Pierre Deluz, épouse de notre regretté président de la Société vaudoise et de la Société suisse des mensurations et améliorations foncières;
- MM. les représentants de la presse;
- MM. les membres honoraires de la SVGÖ; je veux nommer:  
M. le professeur Louis Hegg, ancien directeur du cadastre;  
M. Edmond Jaquet et Madame, ancien conseiller d'Etat.

*Se sont excusés:*

- Monsieur le Président du Conseil d'Etat Edouard Dèbètaz, chef du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, qui nous rejoindra en fin de journée;
- M. Meyer, Service fédéral des améliorations foncières;
- M. Noverraz, Service cantonal des Eaux;
- M. Vouga, architecte cantonal.
- M. Walter, section Argovie-Bâle-Soleure;
- M. Kost, section Zoug et Waldstätte;
- M. Landolt, section Zurich-Schaffhouse;
- M. Merten, Visura, Soleure;
- M. Schneider, section des Grisons;
- M. Bercher, géomètre officiel, Direction du cadastre.

Lorsque, en février 1866, 55 de nos ancêtres se réunissaient pour fonder la Société des commissaires-arpenteurs vaudois, ils précisèrent bien qu'ils s'étaient constitués dans le but de contribuer au développement de l'art de l'arpentage et de toutes les questions qui s'y rattachent. Résolument indépendants dès leur origine, ces arpenteurs avaient un caractère officiel et traitaient directement avec le Conseil d'Etat des questions techniques et matérielles découlant de leurs activités. Il est amusant de relever dans leurs revendications progressistes l'application du pied fédéral en lieu et place du pied vaudois.

1876 marque l'année où tous les géomètres suisses se réunissent à Lausanne. On pratique naturellement la défense professionnelle puisqu'il est nettement dit que cette réunion ne doit pas être l'occasion de déclarer

que n'importe qui est apte à lever les plans cadastraux en vertu des nouvelles dispositions de la constitution fédérale. Les assemblées sont très fréquentées; c'est là que l'on attribue les lots d'arpentage sur préavis d'une commission d'adjudication dont les prix sont fixés par une commission de taxation.

En 1893, les géomètres vaudois prennent une part très active à l'élaboration d'une révision de la législation sur le cadastre, les droits réels et les règlements d'exécution. Le sens de la responsabilité des arpenteurs se manifeste par la nécessité d'étudier la mise sur pied d'une organisation de cautionnement mutuel. Une discussion laborieuse, sur le plan matériel avec le Conseil d'Etat, met en péril en 1894 l'existence même de la Société. Tout s'arrange et l'on s'occupe de questions techniques découlant de l'introduction de nouvelles méthodes de levé et de la théorie des murs mitoyens.

En 1899, on étudie la possibilité de créer un technicum pour géomètres dans le canton de Vaud.

Tandis qu'en 1902, à Zurich, se constitue la Société suisse des géomètres du concordat, le canton de Vaud se préoccupe de questions sociales, et l'on parle, pour la première fois, d'assurances collectives du personnel des bureaux.

En 1908, c'est l'ouverture au Polytechnicum de Zurich d'une section d'études pour géomètres. Les Vaudois ne restent pas en arrière; ils s'associent aux examens fédéraux et ils postulent le baccalauréat avant d'entrer dans une école spéciale.

En 1909, la Société vaudoise devient une section de la Société suisse des géomètres du concordat. La section vaudoise est alors composée de 62 membres. On ne parle déjà plus de faire uniquement de l'arpentage et de la mensuration; c'est le début des remaniements parcellaires. Des conférences s'organisent sur ce thème par le nouveau chef du Service cantonal des améliorations foncières, Monsieur le professeur Diserens.

Avec l'introduction, en 1912, du Code civil suisse, la Société des géomètres du concordat devient «Société suisse des géomètres», et les Vaudois signent leurs plans avec le titre de géomètre officiel. Puis ce sont les années qui amènent une grande activité dans le domaine du droit découlant des nouvelles prescriptions, de l'introduction du tachimètre, qui est le nouvel instrument optique de mesure des distances, enfin de la photogrammétrie naissante.

Les améliorations foncières et les remaniements parcellaires en particulier sont examinés, déjà à cette époque, en corrélation avec les rénovations cadastrales en vue de l'introduction de nouvelles mensurations basées sur une polygonation.

1914: L'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne met au point un programme pour former des géomètres en quatre semestres, cependant qu'à Winterthour le technicum n'accepte plus de nouvelles inscriptions à sa section des géomètres.

En 1919, des cours s'organisent pour introduire les notions nouvelles des améliorations foncières, sur le plan social on envisage la création d'une

assurance accidents, dans le cadre de la Société. La vaudoise compte alors 79 membres actifs et 4 membres honoraires; à la place Chauderon, l'Ecole d'ingénieurs organise des cours de perfectionnement qui sont très assidûment suivis.

En 1923, l'échec de quelques entreprises d'améliorations foncières, malheureusement non rentables, rendent les remaniements parcellaires inpopulaires. Les géomètres s'organisent pour faire, individuellement, une propagande de manière à créer de nouveaux syndicats qui soient susceptibles de faire démarrer également de nouvelles mensurations, ces dernières opérations étant subordonnées aux précédentes.

Une tentative pour former, à Lausanne, des ingénieurs ruraux en deux semestres complémentaires ajoutés à la formation de la section des géomètres échoue.

L'Ecole polytechnique fédérale introduit, en 1927, la formation de géomètres en cinq semestres.

Dans le canton de Vaud, la propagande s'intensifie en faveur des remaniements parcellaires avec l'aide des pouvoirs publics. La méthode de la mesure optique des distances, suivant l'introduction des plans cadastraux sur plaques d'aluminium, complète la révolution technique. Les anciennes méthodes sont peu à peu remplacées. En effet, les nouveaux instruments sont plus rentables, ils permettent de concurrencer économiquement les géomètres virtuoses des levés à la planchette topographique, et dans les bureaux privés on s'inquiète d'occuper les collaborateurs pendant la saison morte. La modernisation des méthodes ne se fait pas en effet sans bousculer des habitudes et mettre en cause la structure même de notre organisation.

En 1932, c'est une fois de plus l'occasion, pour les géomètres vaudois, de manifester leur attachement à leur indépendance en luttant contre les exclusivités préconisées pour des raisons techniques par le Département des Finances.

Les années de crise de 1930 à 1938 ne mettent pas trop en cause la solidarité des géomètres vaudois. Ils luttent ensemble contre le chômage et la diminution du budget des mensurations. Ils sont partisans de la formation de techniciens «cadre» au moyen d'examens centralisés à Berne, enfin ils préconisent une formation complémentaire de nos apprentis dans une école des métiers. Il faudra attendre les années de guerre et l'application du plan Wahlen de 1940 pour que les géomètres, en pleine période de mobilisation, tout en souscrivant à leurs obligations militaires, mènent à chef les opérations de remaniements parcellaires imposées par les mesures d'intensification de la production agricole.

Au cours des discussions pour la formation d'un ingénieur rural à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, notre Société est encore prudente et réservée à l'égard de cette formation; elle souhaite plutôt une extension de la formation du géomètre, consciente qu'elle est de la multiplicité des tâches qu'il doit remplir et notamment du rôle que le géomètre doit jouer auprès des communes dont il devient de plus en plus le conseiller technique et bien souvent également juridique.

Tout près d'aboutir, la formation d'un ingénieur rural en sept semestres à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne échoue finalement pour des raisons financières.

En 1942 toutefois, l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne met sur pied un programme de formation pour un ingénieur civil et géomètre en huit semestres, puis avec la fin de la guerre, en 1946, les jeunes géomètres affluent à notre Société. Ceux-ci sont toujours plus décidés à lutter contre une exclusivité en matière de conservation de la mensuration, contre la notion du géomètre d'arrondissement. Le champ d'activité est surtout orienté vers les améliorations foncières. La nécessité d'une formation complémentaire se fait toujours sentir d'une façon plus pressante. Les problèmes de construction à caractère rural, les problèmes d'aménagement du territoire, ceux en relation avec le génie municipal et la police des constructions sont devenus les activités essentielles de nos bureaux modernisés. Les apprentis dessinateurs-géomètres suivent des cours de complément à l'Ecole professionnelle de Lausanne. Dès 1944, les meilleurs d'entre eux, après quelques années de pratique et un examen d'aptitude à Berne, reçoivent un titre de technicien et une autorisation de faire certaines opérations de mensuration sous la responsabilité d'un géomètre.

Le manque de formation dans le domaine de la construction légère et du génie rural donne en quelque sorte raison au chef du service responsable des améliorations foncières du canton, lequel se refuse de confier aux géomètres la surveillance de l'exécution des projets de travaux d'améliorations foncières pourtant étudiés dans leurs propres bureaux.

D'entente avec la Société suisse des techniciens-géomètres, la nécessité de doter les bureaux de cadres valables amène l'ouverture, en 1962, au Technicum vaudois de la section des techniciens en mensuration et améliorations foncières.

Cette année-là, également, la formation du géomètre à l'Ecole polytechnique fédérale et à l'EPUL est complétée par l'introduction d'un programme en six semestres. Deux ans de stage sont toujours nécessaires pour les jeunes diplômés après l'accomplissement desquels, sur décision des Autorités fédérales, ils reçoivent, après avoir subi avec succès les examens pratiques fédéraux, le titre d'ingénieur-géomètre officiel qui remplace désormais celui de géomètre du registre foncier.

Comme pour les autres activités techniques, notre profession est enfin dotée des trois échelons nécessaires à son bon fonctionnement. Nous disposons donc de dessinateurs, de techniciens et enfin, depuis 1966, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne abrogeant la formation de géomètres en six semestres met sur pied un programme pour ingénieur rural et géomètre en huit semestres. La durée du stage pratique est ramenée à une année, dont l'accomplissement est nécessaire avant d'obtenir le titre fédéral d'ingénieur-géomètre officiel autorisant le candidat à effectuer des mensurations.

De réforme en modification statutaires, la Société des commissaires arpenteurs, devenue Société vaudoise des géomètres officiels, groupant des officiers publics fonctionnaires ou indépendants, ne va-t-elle pas

encore évoluer pour devenir sans doute bientôt la Société vaudoise des ingénieurs du génie rural et géomètres pour réserver meilleur accueil à nos futurs collègues formés dans les écoles polytechniques?

Permettez-moi de rappeler encore le nom des présidents de notre Société qui, durant ces 100 années, ont su donner le meilleur d'eux-mêmes à notre profession:

MM. *Samuel Chautems*

*Charles Redard*

*Louis Monnet*

*Eugène Brun-Jordan*

*Charles Blanc*

*John Mermoud*

*Ernest Pélichet*

*Louis Nicod*

*Marcel Baudet*

*Frédéric Cavin*

*Pierre Deluz*

*Albert Jaquet*

Notre Société compte aujourd'hui 77 membres, dont 54 actifs. Je formule mes vœux pour que notre association grandisse dans la culture et le sentiment de confraternité afin que ses membres puissent mieux accomplir les belles tâches qui sont les siennes, soit:

La mensuration restructurée et honorée

Les remaniements parcellaires agricoles et urbains

Le génie rural

Le génie municipal et la grande part qui reste à faire en urbanisme et en aménagement du territoire

## Exposé de M. Maurice Cosandey *directeur de l'EPUL*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une très grande joie que j'apporte ici les félicitations de l'Ecole polytechnique et de son corps professoral à la Société vaudoise des géomètres, à l'occasion de son centenaire. Les liens qui nous unissent sont si forts que vous avez jugé utile, Monsieur le Président, d'associer notre Ecole à votre fête. Je vous en suis particulièrement reconnaissant.

Permettez-moi tout d'abord de revenir en 1853, date de la création de l'Ecole spéciale de Lausanne. La Suisse ne dispose encore à ce moment d'aucun établissement d'enseignement technique de niveau universitaire. Cependant des esprits prospectifs avant la lettre se préoccupaient tant en Suisse allemande qu'en Suisse romande de cette question.

En 1840 déjà, un pasteur vaudois, Charles Archinard, publiait un ouvrage intitulé: «Le Canton de Vaud et l'Industrie». Au chapitre de l'élite industrielle, scientifique et technique, l'auteur voyait dans l'instruction le moyen de permettre aux chefs d'industrie de «faire divorce avec les routines vieilles et de soutenir la concurrence avec tous les industriels des autres pays». Il préconisait un établissement d'enseignement technique de niveau universitaire. Cette vision de l'interdépendance entre la formation et l'économie était remarquable pour l'époque, à un moment où, selon les termes de Louis Vulliemin, «l'aisance du grand nombre est le fruit du travail des champs». Aussi ce fut un bel acte de foi que la création de notre Ecole qui s'ouvrit le 7 novembre 1853. Deux ans plus tard, l'Ecole polytechnique fédérale voyait le jour.

Pourquoi ce rappel historique, me direz-vous? Dans une certaine mesure pour réhabiliter le Vaudois. En effet, dans beaucoup de nos milieux, on prétend que le peuple vaudois placé devant le choix de recevoir l'EPF ou le Tribunal Fédéral aurait jeté son dévolu sur le second. J'ai toujours eu beaucoup de peine à accepter qu'après Charles Archinard, une décision si inattendue ait été le fait de nos concitoyens. Une recherche récente de l'archiviste cantonal, Monsieur J.-P. Chapuisat, réduit à néant la légende susnommée. La réalité est la suivante, et je me permets de la simplifier:

La Constitution fédérale de 1848 donnait le droit à la Confédération d'établir une Université suisse et une Ecole polytechnique.

Dès 1851, on envisage très sérieusement la réalisation de ces objectifs, mais c'est surtout en 1854 que les discussions ont lieu au Conseil national et au Conseil des Etats. Un projet de loi est déposé devant les Chambres. Si le projet avait été accepté, la Suisse romande (Lausanne) aurait eu beaucoup de chances de recevoir l'EPF, le siège de l'Université fédérale restant à Zurich. Or les sentiments très fédéralistes de l'époque ont fait repousser très catégoriquement l'idée d'une université fédérale. Seule

l'Ecole polytechnique a trouvé grâce devant les Chambres. Dès lors la cause était entendue et l'Ecole polytechnique fut attribuée à Zurich. Le Tribunal fédéral, d'abord itinérant, est donc totalement étranger à l'affaire, et c'est bien ainsi, car si cette institution est d'une importance fondamentale pour notre pays, elle ne peut être mise en balance avec une Ecole polytechnique, en ce qui concerne l'influence sur le développement économique à longue échéance. Le bon sens des Vaudois n'est donc pas mis en défaut ici, et il valait la peine de le mettre en évidence.

Faisons maintenant le point de la situation de l'Ecole actuelle. Très modeste et intimement liée à l'Université jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle a pris une extension rapide en même temps qu'une grande autonomie dans le cadre de l'Université, pour former aujourd'hui 1200 étudiants répartis en six sections d'ingénieurs, une Ecole d'architecture et un Cours de mathématiques spéciales. Le principe de la généralisation des études y est appliqué, permettant la formation d'ingénieurs partiellement polyvalents et capables de saisir les problèmes de leur spécialité dans leur ensemble. La qualité de cette formation, seule compatible avec les moyens mis à disposition, est attestée par le pourcentage élevé de nos anciens élèves occupant des postes de cadres supérieurs: Ingenieur en chef, Directeur technique, voire Administrateur délégué ou Président Directeur général. Le régime de notre Ecole est réputé dur: 20–25 heures de cours ex cathedra ou presque, autant d'heures d'exercices, de laboratoires ou de projets, des examens chaque semestre. Des professeurs surchargés se vouant à l'enseignement et à la recherche ou à l'enseignement et à l'industrie, secondés par des chefs de travaux, assistants et personnel spécialisé, cherchent à donner à nos étudiants l'amour d'une profession faite de création et d'esprit constructif, de bon sens et de droiture. Mais l'évolution de la science et de la technique est si rapide, l'importance de la formation si fondamentale pour l'avenir de notre économie qu'une nouvelle orientation de notre Ecole et des plans à longue échéance sont indispensables.

Quelles sont les lacunes actuelles?

Tout d'abord, la capacité de l'Ecole. Depuis trois ans, nous devons limiter le nombre des étudiants à 1150–1200 au semestre d'hiver. Cette limitation se fait au détriment des étudiants étrangers dont le nombre diminue dans la proportion où celui des Suisses augmente. Ce phénomène n'a rien d'alarmant pour le moment. Il a pour conséquence de nous obliger à une sélection meilleure qui est au bénéfice des pays nous confiant la formation d'une partie de leurs ingénieurs. Mais le processus ne saurait se poursuivre jusqu'à l'extinction du contingent étranger. En effet, d'une part ces étudiants nous apportent le bénéfice d'une confrontation avec d'autres modes de pensée et de comportement, et d'autre part ils représentent d'excellents ambassadeurs de notre conception technique et par là de notre industrie, lorsqu'ils regagnent leur patrie. Pour un pays vivant de l'exportation, ce dernier fait est de la plus grande importance. La capacité actuelle de l'Ecole doit également être examinée en

fonction des conditions suisses. A fin 1963, on comptait 19426 étudiants suisses dans nos divers établissements universitaires, dont 3918 à l'EPF et 551 à l'EPUL. Pour fin 1980, la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités pronostique l'effectif de 50900. L'augmentation sera de 260%. En appliquant ce pourcentage aux étudiants suisses des écoles polytechniques, nous arrivons aux chiffres suivants:

|      |        |
|------|--------|
| EPF  | 10 300 |
| EPUL | 1 450  |

Le premier chiffre dépasse de 4000 unités environ le plafond prévu par le Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'agrandissement de l'Ecole polytechnique fédérale et des établissements qui lui sont rattachés, du 9 juillet 1965. C'est dire qu'implicitement la Communauté suisse compte sur l'agrandissement de l'EPUL pour contribuer à la formation du nombre nécessaire de nos ingénieurs et architectes. Que cela implique la transformation de notre Ecole en une deuxième Ecole polytechnique fédérale, c'est évident. Il reste à en faire accepter l'idée par les autorités fédérales et par le peuple suisse qui en fin de compte en assumera les frais. Parmi la multitude des actions à entreprendre, les responsables de l'enseignement supérieur sont convaincus qu'un effort accru doit être entrepris en faveur de l'enseignement scientifique et technique, et cela en priorité. Que le dernier des citoyens ne partage pas cette conviction est clair. Il est de notre devoir d'essayer de le convaincre à la lumière du développement visible dans les pays qui seront demain nos grands concurrents.

Une profonde transformation s'est produite dans l'industrie depuis 20 ans. Le caractère scientifique de tous les problèmes s'est accentué. L'expérience et le savoir faire ne suffisent plus pour maintenir un produit concurrentiel. La recherche scientifique et technique intervient pour toutes les industries. Si, grâce au Fonds national de la recherche scientifique, notre Ecole participe d'une manière remarquable à la recherche fondamentale, elle dispose de moyens très insuffisants encore pour la recherche appliquée générale, malgré l'aide constante et importante des industriels et du Fonds du Délégué aux possibilités de travail. La difficulté dans ce domaine provient de la définition même de la recherche appliquée. Certains y voient un service direct à l'industriel, qui doit donc en supporter les frais; d'autres pensent qu'elle prolonge la recherche fondamentale, l'exploite même en la fructifiant. Les premiers pensent développement. Les seconds pensent recherche, et c'est ce point de vue que nous avons nous-mêmes. Notre faiblesse subsistera tant qu'il n'existera pas sur ce plan une institution analogue au Fonds national de la recherche scientifique et dotée de moyens considérables. Les comparaisons sont toujours dangereuses. Je me permets cependant d'indiquer qu'aux Etats-Unis, les sommes consacrées à la recherche appliquée générale provenant de la Communauté (industrie et Etat) sont dans le rapport de 10 à 1 avec celles consacrées à la recherche fondamentale.

Mais ce ne sont pas uniquement les moyens financiers qui doivent être accrus, mais également le corps professoral. Pour les branches de base (mathématiques, physique, mécanique), les professeurs peuvent remplir leur mission, qui comprend l'enseignement et la recherche. Ils sont cependant en général surchargés. Des répartitions nouvelles des enseignements doivent être entreprises qui conduiront à des nominations de nouveaux professeurs. Pour les disciplines de l'ingénieur telles que notamment la résistance des matériaux, le béton armé et précontraint, la construction métallique, la thermodynamique et les machines thermiques, le professeur unique ne peut plus embrasser avec une égale maîtrise l'ensemble du domaine en raison du développement des matières elles-mêmes et de l'activité d'ingénieur-conseil que la plupart de ces professeurs exerce. Si cette dernière sollicitation est reconnue indispensable pour assurer la valeur de l'enseignement, elle nuit à l'activité de recherche pure. Pour sauvegarder cette dernière, il serait hautement souhaitable que les chaires en question soient tenues par deux professeurs au moins, l'un consacré à la recherche et à l'enseignement, et l'autre à l'enseignement et à l'activité d'ingénieur-conseil. Les deux missions devraient s'interpénétrer suffisamment au profit d'un véritable travail d'équipe tout à fait concevable aujourd'hui.

Toujours au chapitre des lacunes, constatons que l'on a toujours ajouté des disciplines et des enseignements, mais que l'on n'a jamais rien retranché. Il en est résulté un programme extrêmement chargé. La première conséquence de ceci est la légende créée d'études d'ingénieurs ou d'architectes difficiles et astreignantes au point, soit d'attenter à l'intégrité psychique ou physique, soit de conduire à l'échec. La seconde conséquence est l'impossibilité réelle de l'étudiant de profiter de l'enseignement reçu. Un effort principal est automatiquement décidé. Il se crée alors un déséquilibre et le but poursuivi d'une certaine polyvalence n'est pas atteint.

L'augmentation du nombre des étudiants, qui a quasiment décuplé en 20 ans, a fait perdre à l'enseignement le caractère d'intense collaboration entre professeur et étudiants, que tous ceux d'avant 1950 ont connu.

Quels sont les remèdes à une telle situation?

Depuis deux ans, nous travaillons à définir ce que sera l'Ecole polytechnique dans 20 à 30 ans. Pour fixer les idées et sachant qu'il sera nécessaire à ce moment de former en Suisse 20 000 étudiants ingénieurs, nous avons fixé notre objectif à 5000 étudiants jusqu'au diplôme, plus 1000 étudiants du troisième cycle (doctorants et études spéciales). Pour améliorer la situation de la recherche actuelle et pour tenir compte de l'objectif ci-dessus, une extension très importante des instituts existants est prévue et la création de nouveaux instituts envisagée. En tenant compte d'une réserve de 30 %, ce qui est peu puisque nous voulons travailler pour plusieurs générations, nous avons besoin d'une surface nouvelle de terrains de 80 ha. Si l'on ajoute à cela les nécessités de l'Université, nous arrivons à une superficie nécessaire de 150 à 170 ha sans compter les surfaces pour le logement des étudiants. La mission est difficile. C'est présentement la préoccupation fondamentale de la Communauté nommée

par le Conseil d'Etat pour la Cité universitaire de Dorigny. Certaines voix se sont fait entendre pour indiquer que nos prétentions seraient exagérées. Les responsables de l'enseignement supérieur estiment que ces projets sont raisonnables. Il leur appartient d'en apporter la justification. Nous espérons qu'une entente s'établira sur un projet qui doit être considéré comme la première pierre d'un développement culturel et économique de notre pays, dynamique et à longue échéance.

L'ingénieur, une fois lancé dans la vie pratique, a en principe une triple mission:

- celle d'ingénieur proprement dit;
- celle de chef;
- celle de formateur et d'éducateur.

Jusqu'à maintenant, notre Ecole s'est consacrée à la formation en vue de la première mission. Certes, dans les cours, les professeurs peuvent d'une manière individuelle apporter une contribution aux deux autres problèmes. Mais nous n'avons aucune formation spécifique en dehors de celle scientifique et technique. Nous nous sommes longuement penchés sur la question d'introduire des cours extra-techniques. Pour le moment, nous y avons renoncé, voulant apporter d'abord à notre enseignement classique les améliorations dictées par l'évolution de la science et de la technique.

Dès l'automne 1967 de nouveaux plans d'études seront mis en œuvre. Ils peuvent être caractérisés par les trois principes suivants:

- Réduction à 35; des heures hebdomadaires de présence obligatoire à l'Ecole. Pour obtenir ce résultat, les cours ex cathedra seront diminués en éliminant leur partie encyclopédique. Des synthèses seront effectuées de manière à mettre en lumière la méthodologie du raisonnement et les lignes de force de chaque discipline.
- Par des séminaires, colloques et exercices dirigés en petits groupes, l'étudiant sera stimulé et contrôlé de manière à réaliser des performances homogènes.
- La responsabilité de l'étudiant sera accrue par un travail libre et personnel dont le contrôle sera effectué par les assistants sous l'autorité du professeur.

Une expérience est en cours actuellement à la section des ingénieurs mécaniciens. Les premiers résultats laissent bien augurer de l'efficacité des dispositions prévues.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'effort que nous venons de faire dans le cadre de votre profession. Par la transformation de notre section des géomètres en une section des ingénieurs ruraux-géomètres, nous voulons pallier à une lacune de notre Ecole tout en faisant participer la catégorie d'élèves en cause aux transformations en cours, ce qui aurait été plus difficile avec la structure antérieure.

Vous savez que la formation des géomètres s'effectuait à notre Ecole sur la base d'un cycle de six semestres. Le nouveau plan d'études des ingénieurs ruraux-géomètres prévoit une formation en huit semestres, avec un travail de diplôme de huit semaines au neuvième semestre. Après réussite des examens, les candidats recevront le titre d'*ingénieur du génie rural* et de *géomètre*. Il leur sera loisible, après un stage réglementaire d'un an, d'obtenir la patente d'ingénieur géomètre, après passage devant la Commission fédérale d'examens.

La formation de l'ingénieur rural-géomètre sera orientée vers les domaines suivants:

*Mensuration cadastrale:* Par photogrammétrie et utilisation des procédés modernes faisant appel à la calculatrice électronique et aux coordina-tographes automatiques. L'établissement des plans cadastraux à un rythme rapide devient une nécessité de manière à disposer constamment de plans à jour malgré les bouleversements apportés par la construction (bâtiments, autoroutes et routes).

*Remaniements parcellaires:* agricoles ou urbains. Là également, de nouvelles méthodes seront mises en œuvre par l'obtention rapide de nouveaux états de propriété.

*Aménagement du territoire:* Etude de plans d'extension, de plans de zones, de plans de quartiers et de plans d'alignement des constructions.

*Génie rural:* Réseau de dévestitures, assainissement agricole et drainage, irrigation, protection contre l'érosion et le ravinement par les eaux, correction de rivières, routes alpestres et d'amélioration foncière.

*Technique municipale:* Tous les problèmes d'équipement de la cité tels que notamment l'adduction d'eau avec les questions de captage, de réservoirs, de réseau de distribution; les plans directeurs d'égouts; l'épuration des eaux usées. Touchant à la technique des transports seront traitées les questions relatives aux problèmes de circulation, d'aménagement de carrefours et celles relatives à la construction de chaussées.

La nouvelle formation ne consiste pas à ajouter deux semestres et un travail de diplôme à l'existant, mais le nouveau plan d'études tend à créer un tout harmonieux et bien spécifique. Certes, dans l'activité d'ingénieur, la frontière entre l'ingénieur civil et l'ingénieur rural est très difficile à discerner, ce qui justifie qu'une partie des cours soit commune. Je veux parler par exemple de la géologie technique, de la géotechnique et des fondations, du calcul hydraulique, de la connaissance des matériaux, de la technique des transports et de la construction de routes. Pour d'autres disciplines, en revanche, nous avons décidé la création d'enseignements propres bien adaptés aux particularités de l'ingénieur rural-géomètre, dont la formation de base reste celle du géomètre. Ainsi la statique et la résistance des matériaux ne sera plus donnée en commun avec les architectes, mais fera l'objet d'un cours spécial préparant à

l'application aux ouvrages du génie rural. Le béton armé et précontraint et la construction métallique feront l'objet d'un cours pour lequel seront recherchées les possibilités de synthèse.

Mais une conception rationnelle impose la présence d'instituts actifs où se réalise la conjonction recherche-enseignement. Pour ce faire, l'institut de photogrammétrie actuel sera développé et un institut de génie rural sera créé.

Les épreuves théoriques du diplôme donnent un résumé des disciplines fondamentales de la nouvelle section. Elles sont divisées en trois groupes:

*Premier examen propédeutique*

Calcul différentiel et intégral  
Géométrie descriptive  
Géométrie analytique  
Optique géométrique  
Géologie  
Droit civil

*Deuxième examen propédeutique*

Analyse numérique I et II  
Mathématiques appliquées I  
Topographie I  
Physique générale  
Mécanique générale  
Statique et résistance des matériaux  
Urbanisme

*Examen final*

Statistique et méthode des moindres carrés, théorie des erreurs en compensation  
Photogrammétrie  
Géodésie, Astronomie de position, Mesure électronique des distances  
Génie civil, construction de routes  
Constructions en béton armé, métal, bois  
Droits réels et administratifs  
Mensuration cadastrale et conservation  
Remaniements parcellaires  
Hydraulique agricole  
Alimentation en eau, épuration des eaux usées  
Technique des transports

En conclusion, nous souhaitons que les nouvelles dispositions adoptées contribueront à un nouvel élan de votre profession. Nous désirons une collaboration toujours plus intime entre vos membres et notre Ecole et nous vous présentons, au seuil de votre deuxième siècle, nos meilleurs vœux pour l'avenir de votre Société.

## **Exposé de M. Pierre Regamey**

*Chef du service des améliorations foncières à Lausanne*

### **Sur le rôle social (et économique) du géomètre**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous m'avez causé une double surprise en m'invitant à cette cérémonie anniversaire: la première parce que je ne me trouve guère de compétences ou de mérite à parler du rôle du géomètre dans ce pays, donc à vous dire des choses que vous connaissez mieux que moi. Je m'en suis néanmoins senti très honoré! Ma deuxième cause d'étonnement a été d'apprendre que votre Société avait 100 ans et que, au siècle dernier déjà, à l'époque glorieuse et un rien folklorique du géomètre-arpenteur, à l'époque d'avant le Code civil suisse, la profession se trouvait déjà si minutieusement organisée. C'est que, dans mon esprit, le géomètre avait connu trois grandes ères d'évolution, d'abord les grands géomètres-astronomes de l'Antiquité jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, découvreurs des postulats et des théorèmes essentiels, Gallilée, Archimède, même Casanova, géomètre à ses heures (la réciproque n'est pas nécessairement vraie!). La deuxième période, c'est celle plus prosaïque de l'arpenteur qui, mieux que ses illustres devanciers, avait bien les pieds sur la terre pour en garantir le droit de propriété, planchette, latte et jalon en mains; enfin ultime période des Temps modernes, celle de la technique industrielle et automatisée, de l'électronique, de la photogrammétrie, du calcul matriciel, de la mesure électronique des distances, celle dont vous êtes l'incarnation et les responsables. Je crois avoir vécu ces deux dernières périodes, et voici trente-deux ans, me sentant un goût pour la vie au grand air et quelques prédispositions pour les mathématiques, dispositions à vrai dire un rien enflées par un optimisme naturel et un jugement paternel indulgent, je m'apprêtais à embrasser la carrière. J'avais été frappé par le brevet fédéral de géomètre, pannonneau désuet accroché au mur des bureaux de géomètres, tableau du genre affiches pour fêtes de gymnastique ou chorale signées du peintre Frédéric Rouge, représentant le vrai géomètre-arpenteur, campé devant son théodolite, veste de futaine boutonnée au menton, pantalons saumurs et bandes molletières, stature imposante, un rien bedonnante pour inspirer confiance, voilà l'image du géomètre d'alors, pas tellement tentante pour un jeune bachelier se choisissant une carrière universitaire, sensible non seulement à l'intérêt et aux avantages de la profession mais aussi à son prestige et à la résonance du titre. Voilà une première raison, sinon la meilleure, pour se féliciter de la nouvelle orientation et du nouveau titre que l'EPUL vient d'adopter. J'ignore si ce fameux diplôme orne encore vos bureaux. Il faut bien convenir qu'il n'aurait plus rien de représentatif. En effet la société attend autre chose de votre corporation, autre chose et d'autres prestations techniques et sociales, que vous lui fournissez d'ailleurs et dont je vais tenter de définir l'éventail avec l'optique de vos

partenaires et clients. Ces propos me sont d'ailleurs exclusivement personnels et n'engagent personne d'autre que moi.

Au sens étroit du terme, la fonction de géomètre devrait se limiter aux travaux de mensuration, de conservation et de topographie. C'est ainsi qu'on la conçoit dans les pays voisins où le métier de géomètre est celui d'un technicien conservateur et non pas d'un constructeur. La géodésie, la triangulation d'ordres supérieurs, voire la photogrammétrie y sont généralement réservées aux ingénieurs topographes. Les travaux de génie rural leur échappent aussi, pour être traités, à l'exception du remaniement parcellaire, par des ingénieurs du génie rural, proche de l'agriculture par leur formation. Il est vrai que les missions de l'ingénieur du génie rural sont assez différentes dans les pays voisins par rapport à la Suisse. Dans presque tous les pays d'Europe, l'ingénieur du génie rural étend son activité non pas seulement aux améliorations foncières, à la mise en valeur du sol et à son aménagement rural et urbain mais à toutes les techniques d'équipement de l'agriculture et de l'espace rural, machines agricoles, constructions rurales, à la mécanisation des travaux ruraux, à la construction et à la gérance de caves coopératives, centrales frigorifiques et chaîne du froid, électrification des régions rurales, de l'habitat rural, aménagement des petits cours d'eaux et barrages destinés à l'irrigation, etc. En France même, à la suite de la réforme des services agricoles par le ministre Pisani en 1965, les deux tiers des directions agricoles départementales et la direction générale du ministère ont à leur tête des ingénieurs en chef du génie rural dominant les services de l'agriculture, des eaux et forêts et du génie rural. En somme, ce que l'ingénieur du génie rural français ou italien abandonne côté mensuration, par rapport au suisse, il le récupère côté agriculture. De sorte que la France forme ses ingénieurs du génie rural dans une école supérieure de complément recrutant, selon les besoins et par concours, des élèves diplômés de polytechnique, de l'Institut national agronomique, des écoles supérieures du froid et de l'électricité, etc. A côté de cela, la France, comme l'Allemagne ou l'Italie, forment leurs géomètres dans des écoles spéciales ou des conservatoires des arts et métiers du niveau du technicum en Suisse. La discrimination professionnelle entre l'ingénieur du génie rural et géomètre est certainement justifiée dans de grands pays où la spécialisation peut être poussée très loin. Cette solution ne saurait être valablement retenue pour la Suisse. Les zones d'influence des praticiens inévitablement restreintes, à l'échelle d'un ou de deux districts, impliquent que le géomètre soit nécessairement polyvalent et surtout qu'au-delà de la seule technique, il joue un rôle social, notamment en qualité de conseiller des autorités municipales, des propriétaires fonciers ruraux et citadins, qu'il joue aussi un rôle politique. On a vu plusieurs d'entre eux occuper des fonctions de syndic, de député, de conseiller d'Etat ou de conseiller national.

On ne saurait exiger du géomètre qu'il restreigne son activité et par conséquent ses sources de revenus aux seules branches des mensurations abandonnant aux ingénieurs et aux urbanistes les opérations relevant de l'aménagement du territoire ou de la construction lorsque celle-ci reste

dans ses compétences. Mais ce qui est encore plus important, on ne saurait exiger des maîtres d'œuvre qu'ils s'obligent à recourir systématiquement à deux techniciens, l'un géomètre pour les documents cadastraux et les opérations de caractère juridique lorsqu'il s'agit de travaux collectifs; l'autre, ingénieur, chargé des études d'ouvrages. Il faut naturellement exclure de mon raisonnement les grands travaux et ouvrages requérant l'intervention de l'ingénieur spécialisé. Des expériences ont d'ailleurs été tentées autrefois dans le sens d'une collaboration bilatérale de l'ingénieur et du géomètre, se superposant dans un même périmètre. Si quelques-unes de ces expériences ont été valables, la plupart ont été négatives. Cela implique donc par voie de conséquence que la formation professionnelle de base soit adaptée aussi bien sur le plan de la technique que par une éducation générale de niveau supérieur nécessaire aux relations sociales et aux «public relations». C'est donc à juste titre qu'après l'entrée en vigueur du Code civil suisse et des dispositions légales qui l'ont accompagné, que le candidat géomètre se soit retrouvé dans l'une des écoles polytechniques suisses, contrairement à ce qui se passe dans les pays voisins. On peut donc s'étonner de ce que, récemment encore, ce niveau de formation ait été remis en cause sur le plan fédéral, pour envisager un retour au technicum. Est-ce la nécessité de disposer de spécialistes exclusivement concentrés vers le seul objectif de la mensuration dont l'exécution est trop lente? Est-ce la préoccupation louable mais un peu mercantile de pouvoir compter sur des spécialistes de formation secondaire et moins exigeants financièrement? La question ne demande pas de réponse puisque cette perspective est effacée.

Ainsi le géomètre a la faculté de pratiquer d'une part des opérations cadastrales dont il a le monopole exclusif et parallèlement des études empiétant dans les domaines de l'ingénieur. Cela ne va pas sans semer l'inquiétude dans l'esprit de quelques-uns de ces ingénieurs qui ne se voient pas mis au bénéfice de privilèges réciproques. Mais les choses étant ce qu'elles sont, au surplus les géomètres vaudois ayant été admis à la SIA, et comme de toute façon grâce aux sympathies de sa clientèle, des études débordant du cadre de sa profession sont confiées aux géomètres, il faut bien que sa préparation universitaire soit adaptée à ce besoin. En bref, les hautes écoles doivent préparer leurs élèves aux activités qui les attendent, et ce n'est pas au milieu de la pratique à adapter leurs besoins et usages aux programmes institués par les écoles. C'est là une raison essentielle de se réjouir de la mise en vigueur d'un nouveau programme de la section des ingénieurs du génie rural et géomètre de l'EPUL.

Je crois me souvenir que, selon l'une de ses nombreuses statistiques si habilement menées par le Groupe patronal de la SVGÖ que, en l'état actuel des choses, les géomètres vaudois consacrent en moyenne le 40 % de leur activité aux améliorations foncières, le 26 % à des travaux particuliers relevant le plus souvent du génie rural et du génie civil et le 34 % aux mensurations et à la conservation. C'est dire qu'aujourd'hui les membres de votre Société sont aussi souvent ingénieur que géomètre. Il y a peu de chance pour que ces proportions se modifient sensiblement dans l'avenir.

Il serait présomptueux de vouloir analyser toutes les techniques qui émergent à ces activités, qu'il s'agisse des mensurations, du génie rural avec, au premier chef, les améliorations foncières, des techniques municipales et sanitaires, de l'aménagement du territoire, et j'en passe. Vous m'autoriserez pourtant un commentaire sur deux d'entre elles.

En premier lieu s'agissant de l'aménagement du territoire, j'ai la conviction que les ingénieurs du génie rural ou les géomètres doivent absolument participer aux études des plans généraux, de zones, de circulation, d'extension ou de quartiers. Personne mieux qu'eux n'est placé pour assurer la mise en œuvre de ces plans dans un équilibre harmonieux entre l'intérêt général et une honnête protection du droit de propriété. Ce droit de propriété a subi de douloureuses atteintes depuis le début du siècle; on en sait quelque chose en matière d'améliorations foncières. Il est vraisemblable qu'il en subira d'autres encore si l'on veut remodeler nos espaces ruraux et urbains trop exigus et trop précieux pour y loger une population en constante augmentation, pour améliorer ses conditions de circulation et de transport et perfectionner ses activités industrielles et agricoles.

Entre l'urbaniste d'un côté, enclin à refaçonner les espaces et à en orienter les vocations sans trop s'embarrasser de préoccupations cadastrales ou de limites de propriétés privées et, d'un autre côté le juriste souvent jaloux défenseur des droits individuels, le géomètre est le plus habile à maintenir un juste équilibre et à pondérer l'intérêt privé et l'utilité publique. Je sais bien que plusieurs géomètres vaudois participent déjà à l'élaboration de plans d'aménagement régionaux ou locaux, mais une plus large collaboration ne peut être que profitable.

Par ailleurs, la mise en valeur des terres agricoles et l'aménagement de l'espace rural ont été menés bon train ces dernières années en raison d'une révolution technique et sociale que vit actuellement l'agriculture. Pourtant plus de la moitié reste à faire pour l'ensemble de la Suisse.

Pour le canton de Vaud, à côté de l'esprit de compréhension des propriétaires fonciers ruraux, la coopération des géomètres a été un élément essentiel du succès en matières d'améliorations foncières. La technique n'est pas tout en ce domaine: en fait une opération de remaniement parcellaire n'est pas compliquée en soi. L'élément psychologique l'est bien autant. Le sens des contacts humains vaut tout autant que les connaissances techniques. Messieurs les géomètres, les propriétaires vaudois, ruraux ou citadins confient à vos manipulations souvent la totalité de leur fortune immobilière sans trop savoir par avance ce qu'il va en advenir. C'est là une preuve de confiance qu'il convient de cultiver. C'est pourquoi le technicien choisi par un syndicat d'améliorations foncières pour ses compétences personnelles se doit d'assurer lui-même les «public relations» avec ceux qui lui ont témoigné leur confiance. Il est hasardeux de confier cette responsabilité à un collaborateur non agréé. On sait bien qu'une opération d'améliorations foncières et singulièrement un remaniement parcellaire instituent un climat d'irritabilité compréhensible, et la moindre maladresse des exécutants peut déclencher une cascade de conflits plus ou moins passionnés.

Pour les projets du génie rural, les responsabilités sont tout aussi essentielles en raison des conséquences financières qu'elles impliquent. Dans beaucoup de cantons suisses, les services de l'Etat assument directement l'étude des projets d'ouvrages de génie rural. Le canton de Vaud n'a pas suivi la voie de l'étatisation, laissant ces responsabilités au secteur privé. S'agissant de projets d'améliorations foncières, la solution à conseiller n'est pas toujours celle techniquement idéale qui satisfait pleinement l'ingénieur mais bien celle supportable financièrement par un maître de l'œuvre à ressources souvent limitées. Tout cela suppose une connaissance des conditions économiques, politiques et sociales de la zone rurale impliquée, que seul un patron est en état de maîtriser.

En matière d'ouvrage d'hydraulique agricole, j'ai la conviction qu'un meilleur fondement scientifique des projets devrait permettre d'éviter des mécomptes. On pourrait citer de nombreux exemples où des ouvrages ont dû être remplacés à brève échéance parce que réalisés sur des bases techniques et scientifiques par trop précaires, faute d'études préalables des sols. Il est vrai que quelquefois ces solutions ont été retenues pour des seules raisons économiques du moment. Or l'économie du projet ne réside pas dans les seuls frais de construction mais bien aussi et surtout dans ceux d'entretien et de renouvellement. Il est donc souhaitable que la corporation des géomètres participe de plus près à la recherche scientifique et aux études dites industrielles. Un contact plus étroit devrait s'instaurer avec les divers instituts de l'EPUL, comme il s'est déjà manifesté une fois lorsqu'il s'est agi de l'application de l'électronique à la mensuration, au remaniement parcellaire ou à ces deux opérations simultanées. Ce serait le moyen d'éviter certaines déceptions, et l'on sait qu'en technique les erreurs sont trop spectaculaires pour s'en permettre. Un homme politique lausannois, humoriste à ses heures, disait déjà que les architectes et les ingénieurs sont prétérités; leurs erreurs, s'il leur arrive d'en commettre, crèvent les yeux à des générations, alors qu'on enterre séance tenante celles des médecins.

Pourtant 25 ans d'expérience en matière d'améliorations foncières et pes comparaisons fréquentes avec ce qui se passe dans d'autres cantons et dans d'autres pays m'obligent bien à admettre que le système vaudois, où l'intervention de l'Etat sur le plan technique est limitée au minimum, est le mieux adapté à nos conditions régionales et à notre mentalité. Je le fais avec d'autant plus d'aisance que je ne suis pas l'inventeur du système. Il serait pourtant faux d'admettre que tout se déroule sans més-aventures. Si la conscience professionnelle domine presque constamment, il arrive qu'elle soit prise en défaut; c'est hélas là le sort de toute organisation humaine, «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme», disait déjà Rabelais. Et l'on connaît des failles à cette conscience professionnelle. Si exceptionnelles qu'elles soient, elles éclaboussent la parfaite réputation de la corporation, tant il est vrai que l'esprit critique du Vaudois – il n'est pas le seul à en avoir – s'attache davantage à mettre en évidence les exceptions péjoratives plutôt que les succès les plus nombreux. C'est donc l'occasion d'un nouveau vœu à l'égard de la SVGÖ,

celui de constituer une chambre professionnelle habilitée à défendre l'intégrité et la réputation de la profession. Cela existe dans la plupart des associations professionnelles dont l'activité touche directement le grand public, avocats, notaires, médecins, agents d'affaires. Je tiens à répéter que cette proposition m'est inspirée par des cas très exceptionnels et qu'elle ne doit pas ternir l'éloge que je manifeste à votre Société. En effet, en 100 ans d'existence, elle a assis le prestige du géomètre officiel vaudois, et cette centenaire me paraît jouir d'une santé de fer si j'en juge par son dynamisme, par l'efficiencia et la vigueur de ses interventions. Un nouveau programme de formation universitaire d'une haute tenue scientifique et technique va faire disparaître le titre de géomètre de l'EPUL et améliorer parallèlement la formation théorique de vos futurs confrères. Les opinions sont unanimes à se réjouir de cette nouvelle formule. Il convient de rendre hommage à Monsieur le Directeur Cosandey d'avoir compris les besoins des milieux ruraux de ce pays et d'avoir mené cette réforme à chef. Il convient aussi de féliciter le professeur Jaquet d'avoir réussi à intégrer dans ses propositions de plans d'études les suggestions de ses collègues de la maison.

L'agriculture vaudoise bénéficiera sans aucun doute dans ses équipements de ce nouvel apport de forces vives, et elle appréciera l'effort que fait pour une fois l'Université à son intention. Elle le mérite bien en raison du rôle économique considérable qu'elle joue dans un canton insuffisamment industrialisé puisqu'il est encore au 20<sup>e</sup> rang des cantons suisses pour la proportion des ouvriers d'usine.

Il ne me reste plus pour conclure qu'à souhaiter longue vie et prospérité à votre Société, à souhaiter aussi que, grâce à la nouvelle voie ouverte par l'EPUL, les rangs de la SVGÖ s'enflent rapidement d'éléments nouveaux et compétents. Le pays en a un urgent besoin. *P. Regamey*

---

**Schweizerische Nationalvereinigung für Technik in der Landwirtschaft,  
Bewässerung und Entwässerung (CH-AGRID)**

*Ankündigung*

Die 15. Hauptversammlung der Schweizerischen Nationalvereinigung für Technik in der Landwirtschaft, Bewässerung und Entwässerung (CH-AGRID) findet am 2. Februar 1967 um 14.15 Uhr in Bern, Restaurant «Bürgerhaus», Neuengasse 20, statt.

Im Anschluß daran um 15 Uhr sind Gäste herzlich eingeladen, am Fachvortrag von Herrn A. Dupuis, directeur des relations extérieures de la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc: «*Un exemple d'aménagement régional en France: La mise en valeur du Bas-Rhône et du Languedoc*», samt Farbfilm, teilzunehmen.

*Der Präsident: sig. H. Grubinger*